

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE  
PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR (CAFIPEMF)**

**Le rapport de visite doit obligatoirement être téléversé dans un délai de deux semaines après la date de la séquence 2 de la seconde épreuve d'admission**

**PAGE DE GARDE A UTILISER OBLIGATOIREMENT**

Nom de naissance	
Nom d'usage	
Prénom	
Date de naissance	
Date de titularisation	
Lieu d'affectation	
Classe	
Fonction exercée	
Circonscription pédagogique	

**ÉPREUVE D'ADMISSION**

Le rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 de la seconde épreuve d'admission (2 pages maximum hors page de garde).

Il doit être téléversé, via la démarche simplifiée prévue à cet effet, **sous la forme d'un fichier unique au format PDF** comprenant la page de garde et le rapport de visite.

Veillez téléverser votre rapport à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cafipemf-session-2025-depot-du-rapport-de-visite>